

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02010

Numéro SIREN : 793 767 054

Nom ou dénomination : H2C

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/035914

Certifiés conformes par le Gérant.

**Bilan Actif**

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 967	7 967		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	20 105	19 436	670	256	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1 570 580		1 570 580	1 570 580	
Créances rattachées à des participations	2 547 964	900 646	1 647 318	973 422	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	40 000		40 000	42 735	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 186 616</b>	<b>928 049</b>	<b>3 258 568</b>	<b>2 586 994</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				230
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés	144 245		144 245	96 496	
Autres créances	75 200		75 200	42 613	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	104 453		104 453	25 223	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 394		1 394	1 566
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>325 292</b>		<b>325 292</b>	<b>166 128</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>4 511 909</b>	<b>928 049</b>	<b>3 583 860</b>	<b>2 753 122</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 687 318

1 016 157

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	1 340 280	1 340 280
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	134 028	134 028
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	158 706	78 872
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	965 561	213 862
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2 598 575</b>	<b>1 767 042</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	429 408	627 187
	Emprunts et dettes financières divers (3)	295 805	133 392
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 033	4 655
	Dettes fiscales et sociales	222 874	191 209
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	30 165	29 637	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>985 285</b>	<b>986 080</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 583 860</b>	<b>2 753 122</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	965 561,16	213 862,22
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	985 285	986 080	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)	153 752		153 752	153 361	
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>153 752</b>		<b>153 752</b>	<b>153 361</b>	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			277 994	5 000 135 098	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>431 746</b>	<b>293 459</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			91 912	157 334	
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 078	5 454	
	Salaires et traitements			97 070	83 088	
	Charges sociales du personnel			12 958	11 290	
	Cotisations personnelles de l'exploitant			12 191	11 872	
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			444	705	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges			73	4	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>221 726</b>	<b>269 745</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>210 021</b>	<b>23 714</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RES ULTAT D'EXPLOITATION		210 021	23 714
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 676 361 64 345	200 000 27 656
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 740 706</b>	<b>227 656</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	896 475 91 039	1 000 36 670
	<b>Total des charges financières</b>	<b>987 514</b>	<b>37 670</b>
<b>RES ULTAT FINANCIER</b>		<b>753 193</b>	<b>189 987</b>
<b>RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>963 214</b>	<b>213 701</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 652	5 848
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>3 652</b>	<b>5 848</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 304	5 686
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 304</b>	<b>5 686</b>
<b>RES ULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>2 348</b>	<b>162</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 176 105</b>	<b>526 963</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 210 543</b>	<b>313 101</b>
<b>RES ULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>965 561</b>	<b>213 862</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			27 656
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		(18 857)	24 015

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 583 860** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 176 105** euros et un total **charges** de **1 210 543** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **965 561** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	7 967			7 967
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 967</b>			<b>7 967</b>

CORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	
	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers	917			917
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	18 331		858	19 188
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>19 248</b>		<b>858</b>	<b>20 105</b>

FINANCIERES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	
	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations	2 548 173		15 625 407	14 055 035
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	42 735		69	2 804
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 590 908</b>		<b>15 625 476</b>	<b>14 057 840</b>

<b>TOTAL</b>		<b>2 618 123</b>		<b>15 626 333</b>		<b>14 057 840</b>	<b>4 186 616</b>
--------------	--	------------------	--	-------------------	--	-------------------	------------------

--	--	--	--	--	--	--	--

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	7 967			7 967
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 967</b>			<b>7 967</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	917			917
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	18 074	444		18 519
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>18 991</b>	<b>444</b>		<b>19 436</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>26 958</b>	<b>444</b>		<b>27 403</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations	2 547 964	2 547 964	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	40 000	40 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	144 245	144 245	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 483	6 483	
	Impôts sur les bénéfices	51 684	51 684	
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 589	14 589	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 443	2 443	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	1 394	1 394		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>2 808 803</b>	<b>2 808 803</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	429 408	429 408		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 033	7 033		
	Personnel et comptes rattachés	38 377	38 377		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 837	16 837		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	164 639	164 639		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 021	3 021		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	295 805	295 805		
Autres dettes	30 165	30 165			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>985 285</b>	<b>985 285</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		197 585			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		153 308			

# Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice	134 028,00	10,0000	1 340 280,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>134 028,00</b>	<b>10,0000</b>	<b>1 340 280,00</b>

H2C  
Société à responsabilité limitée au capital de 1.340.280 euros  
Siège social : 164 Route de Revel 31400 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 793 767 054

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 Juin, à 11 heures 30,

Les associés de la société H2C, société à responsabilité limitée au capital de 1.340.280 euros, divisé en 134.028 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 164 Route de Revel, 31400 TOULOUSE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

**Monsieur Benoit CHAMBON**, titulaire de 67.014 parts sociales,  
**Monsieur Ivan CHAMBON**, titulaire de 67.014 parts sociales,  
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit CHAMBON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus à la gérance,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,*
- *Rémunération de la gérance,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 965 561 euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>965 561 euros</b>
<b>En totalité au poste « Autres réserves »</b>	<b>965 561 euros</b>

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 134 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.



Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2021 : 134 028 euros ;
- Exercice clos le 31/12/2020 : 134 000 euros ;
- Exercice clos le 31/12/2019 : 134 028 euros ;

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate et précise que certaines conventions ne peuvent pas être soumises à l'approbation de l'Assemblée, tous les associés étant concernés par ces conventions et ne pouvant en conséquence prendre part au vote. L'Assemblée prend acte que ces conventions, décrites dans le rapport spécial prévu à l'article L. 223-19 du Code de commerce, produisent néanmoins tous leurs effets.

L'Assemblée Générale approuve successivement chacune des autres conventions.

***Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.***



#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des cogérants, qui s'est élevée à :

- Pour Monsieur Ivan CHAMBON : 15 600 euros nets ;
- Pour Monsieur Benoit CHAMBON : 15 600 euros nets.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque cogérant.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, le montant des cotisations s'est élevé à :

- Pour les cotisations obligatoires :
  - Monsieur Ivan CHAMBON : 3 618 euros ;
  - Monsieur Benoit CHAMBON : 3 618 euros.
- Pour les cotisations facultatives :
  - Monsieur Ivan CHAMBON : 2 428 euros ;
  - Monsieur Benoit CHAMBON : 2 511 euros.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

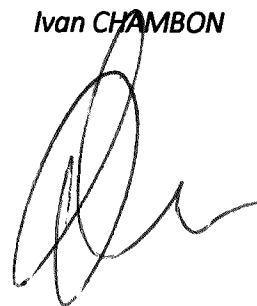
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

**Benoit CHAMBON**



**Ivan CHAMBON**



H2C  
Société à responsabilité limitée au capital de 1.340.280 euros  
Siège social : 164 Route de Revel 31400 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 793 767 054

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 965 561 euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>965 561 euros</b>
<b>En totalité au poste « Autres réserves »</b>	<b>965 561 euros</b>

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 134 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,



- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2021 : 134 028 euros ;
- Exercice clos le 31/12/2020 : 134 000 euros ;
- Exercice clos le 31/12/2019 : 134 028 euros ;

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Pour copie certifiée conforme,  
***Benoit CHAMBON***

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, representing the name Benoit Chambon.